



FICHE DE POSTE

AGENT DE DEVELOPPEMENT LOCAL PAPAÏCHTON – Référent culture & artisanat

Crée en février 2007, le Parc amazonien de Guyane a pour mission de protéger la nature, de valoriser les cultures traditionnelles et d'organiser avec ses partenaires un développement économique local adapté aux modes de vie des populations. En plus des missions classiquement dévolues aux parcs nationaux, l'Etablissement public du PAG s'est vu confier certaines missions spécifiques (article L331-15-5 du Code de l'environnement) parmi lesquelles : « de contribuer au développement des communautés d'habitants qui tirent traditionnellement leurs moyens de subsistance de la forêt, en prenant en compte leur mode de vie traditionnel et de participer à un ensemble de réalisations et d'améliorations d'ordre social, économique et culturel dans le cadre du projet de développement durable défini par la charte du parc national ».

Le contexte des territoires concernés par le PAG se caractérise par des communes isolées, une forte démographie, un retard des équipements et services et des freins au développement identifiés, dont un déficit important sur les prérequis au développement. Pour autant, il existe un potentiel local et des perspectives d'activités, tant pour les initiatives privées que publiques, mais elles nécessitent un accompagnement et un soutien adaptés, notamment pour engager une dynamique d'intégration dans l'économie formelle.

Résidence administrative : Papaïchton (délégation territoriale du Maroni - DTM)

Statut : titulaire de catégorie C de la fonction publique d'Etat ou de la fonction publique territoriale, ou contractuel relevant du quasi-statut ou contractuel de niveau équivalent

Missions :

Sous l'autorité hiérarchique du chef de l'unité de Papaïchton et du chef de la délégation territoriale du Maroni, et en lien fonctionnel avec la responsable de la cellule développement, l'agent de développement local assure sur le terrain la cohérence des activités de l'Etablissement avec le contexte socio-culturel local. En priorité, il/elle doit accompagner les différents acteurs du territoire, et contribuer aux objectifs de l'établissement concernant le développement local durable.

Dans ce cadre, l'agent de développement local :

- Participe aux actions et projets de développement local :
 - accompagne la mise en œuvre des projets de la convention d'application, en particulier les projets relevant des thématiques culture & artisanat;
 - accompagne les porteurs de projets socio-économiques : montage et suivi des dossiers de demande d'aide, appui logistique, suivi des conventions de partenariat technique et financier ;
 - propose et met en œuvre des projets de développement culturel dans un objectif de valorisation du patrimoine local ;
 - contribue au soutien du tissu associatif local, notamment dans le cadre de l'appel à projets du PAG : aide à la création d'association, aide au montage de projets, analyse technique et financière des demandes de subvention présentées au Parc.
- Assure un contact permanent entre les populations et le Parc amazonien.
- Accueille et informe les différents publics, assure des actions de sensibilisation et de vulgarisation, contribue à la production d'outils d'animation ou d'information. Il est notamment le référent local pour les opérations de collecte des piles sur la commune, et contribue aux actions et animations de sensibilisation au traitement et à la gestion des déchets
- Assure le rapportage (compte-rendu) des diverses réunions et missions terrain.

Compétences :

- Forte appétence pour les enjeux de valorisation culturelle et transmission des savoir-faire locaux
- Connaissance confirmée du territoire, des populations, des sociétés et de la culture du territoire de l'antenne
- Connaissance des processus de développement économique durable
- Connaissance des techniques d'animation pour les scolaires et le grand public
- Maîtrise de la langue aluku
- Maîtrise des outils informatiques

Capacités :

- Sens des responsabilités et de l'organisation,
- Capacité à travailler en équipe,
- Autonomie et rigueur dans le suivi des dossiers
- A vivre et travailler en site isolé

Prise de poste prévue : 1^{er} juin 2022

Afin de tenir compte du contexte très particulier du Parc amazonien de Guyane, la procédure de recrutement prévoit si nécessaire une évaluation et un entretien.

Date limite de candidature : 31 mai 2022

Pour information, Date de publication : 29 mars 2022

Les candidatures (lettre de motivation et curriculum vitae) sont à adresser à l'attention de :

M. Pascal VARDON
Directeur du parc amazonien de Guyane
1 rue de la canne à sucre
97354 Rémire Montjoly

Et à adresser à :

Françoise LEMAITRE-ANQUETIL - Responsable des Ressources Humaines
recrutements@guyane-parcnational.fr

Renseignements :

Stéphane DEFRANOUX – Chef de la délégation territoriale du Maroni
Stephane.defranoux@guyane-parcnational.fr